

Le Burundi lance officiellement le système de traçabilité des minerais

@rib News, 10/05/2014 - Source Xinhua Le Burundi a officiellement lancé le système de traçabilité des minerais qui obligera les sociétés commerciales des minerais concernées d'appliquer une diligence responsable pour la déclaration de leurs sources d'approvisionnement. "Le lancement du système de traçabilité permettra au Burundi de sortir de l'embargo sur l'exportation des minerais de Cassitérite, de Wolframite et de Colombo-Tantalite (Coltan) et renouer avec le marché international de ces minerais", a indiqué le ministre burundais de l'Energie et des Mines, Côme Manirakiza, lors du lancement de ce système.

En outre, a-t-il poursuivi, l'amélioration des contrôles de la production et des taxes payées par les compagnies appartenant à la chaîne certifiée permettra de réduire la corruption, d'augmenter les exportations et conduira à l'augmentation des recettes de l'Etat burundais. Il a également affirmé que la traçabilité des minerais apportera des avantages dans le secteur minier burundais. Il s'agit notamment de l'amélioration des conditions de travail des creuseurs, de la sécurité des mines, de la réduction du trafic illicite des minerais, du renforcement des capacités du gouvernement dans la bonne gestion du secteur, du renforcement des mécanismes régionaux de lutte contre l'exploitation et le commerce illégal des minerais dans la région des Grands-Lacs. La traçabilité des minerais est l'un des six outils qui constituent l'Initiative Régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), a-t-il noté. Par ailleurs, ce système de traçabilité des minerais s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet issu de la signature de la convention entre le Burundi et "International Tin Research Institute" (ITRI), un organisme international spécialisé dans la production de l'étain, les fonderies de l'étain et les industries consommatrices d'étain. M. Manirakiza a tenu à souligner que le lancement du système de traçabilité des minerais permettra au Burundi d'aller de l'avant, surtout dans la mise en place du système de certification, afin d'être à la même position que les pays voisins dont la République Démocratique du Congo (RDC), qui ont déjà leur certificat CIRGL.